

### **37 - Extension de l'expérimentation des couches lavables dans les crèches - Demande de subvention**

**M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur** : L'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) d'Artois est doté de couches lavables depuis son ouverture en septembre 2012. Tous les enfants sont munis de ces couches depuis le début de l'année 2013.

Ce dispositif a pu être généralisé à l'ensemble des enfants de la crèche après une longue période d'expérimentation pendant laquelle les protocoles de lavage et de désinfection ont été testés. Les modèles de couches les plus adaptés à la morphologie des enfants ainsi qu'à leur praticité propre à l'accueil en collectif ont pu être déterminés.

Le personnel de la crèche a bien accueilli le dispositif tout comme les parents des enfants qui sont informés de cette spécificité.

Le partenariat avec la Blanchisserie du Refuge, structure d'insertion par l'économie, qui fabrique désormais les langes et les lave, a conduit à la création de 6 emplois d'insertion à temps partiel.

Fort de cette expérimentation concluante sur un établissement de la ville, il est proposé de doter une nouvelle crèche en couches lavables.

Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir de nouveaux langes.

Pour cette acquisition, la Ville sollicitera une aide de l'ADEME pouvant atteindre jusqu'à 50 % du montant de la dépense. Le coût estimé est d'environ 15 000 € TTC. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 011.830/6042 CS 10003.

#### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider la démarche proposée,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des aides auprès de l'ADEME, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

**«M. LE MAIRE** : Pas d'opposition, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.*